



litige avec entreprise maitre d'oeuvre

Par **marie neige**, le **24/06/2012** à **23:01**

Suite à l'incendie de notre immeuble et appartement en octobre 2008, la copropriété a choisi une société de maîtrise d'oeuvre. Sur les conseils de la copropriété, nous avons accepté que cette société gère aussi les travaux de notre appartement.

Nous avons fait faire les plans par notre architecte et ceux-ci n'ont pas été respectés. Une dalle en béton à l'étage, devait laisser monter la lumière, or, il a fallu créer d'autres ouvertures suite à cette erreur.

D'autre part, le plafond de la chambre mansardée a été abaissé, et nous avons dû faire faire un placard "sur mesure" à la place des meubles de cuisine choisis.

Sans parler de la médiocre qualité des peintures blanches ect...

La facture est de 3000 euros, nous avons versé 1000 euros et la société nous sollicite régulièrement en évoquant des poursuites judiciaires.

QUELS SONT NOS DROITS?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement.